



# FORMAPREV Formation Prévention - Secours

Nathalie NICOLAS EI 2 rue de la petite plaine 21130 AUXONNE

Tel : 06.20.49.66.87 - - [formaprev@laposte.net](mailto:formaprev@laposte.net) Siret : 533 374 054 00021 OF 26 21 02920 21  
[www.formaprev21.fr](http://www.formaprev21.fr)

## FORMATION DE MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DES SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL

**Objectif général :** A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

**Cadre général de l'exercice de l'activité :** l'activité de SST s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

**Personnes concernées :** sauveteurs secouristes du travail

**Prérequis :** être titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail INRS

**Conditions de formation :** La périodicité est fixée à 24 mois. La durée minimale d'une formation MAC est de 7 heures pour un groupe de 10 personnes. Cette formation peut être organisée sur une journée complète, ou , pour répondre aux contraintes de certaines entreprises, sur 2 demi-journées espacées d'une durée permettant d'assurer la cohérence pédagogique de l'ensemble de la formation.

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes certifiées SST. Formation en présentiel

**Conditions d'inscription :** fin d'inscription 15 jours avant le début de stage

***Conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap :** L'obtention du certificat de SST n'est possible que lorsque le candidat est capable de protéger, d'examiner la victime, d'alerter et d'effectuer TOUS les gestes de secours. Par contre, il n'est pas exigé que les gestes soient effectués de manière « parfaite » Dans tous les cas, il convient d'examiner la possibilité de certifier le candidat au cas par cas, en fonction de la nature du handicap, de sa capacité à réaliser les gestes, et de son niveau de compréhension. A l'inverse, une incapacité mentale ne permettant pas au candidat de réaliser un examen amenant au bon résultat à atteindre, conduira à une impossibilité de certifier le candidat. De même une impossibilité totale (tétraplégie) à réaliser une PLS ne permettra pas de certifier le candidat*

**Contenu de la formation :** *Matin de 8h30 à 12h00*

### *Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise*

Accueil et présentation du formateur, de la formation et des participants

QCM d'évaluation des acquis et correction

C6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise : retour d'expérience de la part des SST, travaux de groupes sur la réglementation du travail en matière de santé et sécurité, statistiques, enjeux.

C7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : études de situations de travail dangereuses, plan d'action de prévention, remue-méninges.

C8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : d'après l'analyse des situations de travail dangereuses, apporter des solutions de prévention et transmettre aux personnes en charge de la prévention les informations. Etude de cas individuels et de groupes

### *Domaine de compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail*

C1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise : retour d'expérience sur l'organisation des secours dans l'entreprise

C2. Protéger de façon adaptée : questionnement des acquis

C3. Examiner la victime : travail en binômes sur la réalisation des gestes

**Contenu de la formation** : Après-midi de 13h00 à 16h00

C4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime : questionnement sur les acquis, les difficultés rencontrées et solutions apportées

C5. Secourir la victime de manière appropriée : simulations de cas, réalisation des gestes techniques, apports des nouveautés s'il y a lieu par le formateur (victime qui saigne abondamment, victime qui s'étouffe, victime qui ne répond pas mais respire, victime qui ne répond pas et ne respire pas, victime qui se plaint de malaise, brûlures, plaies, de douleurs empêchant certains mouvements)

Certification - Remise d'attestations et clôture de la formation

### Evaluation des SST

En cours de formation, des évaluations formatives permettront d'évaluer la progression des stagiaires. En vue de l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail, 2 épreuves certificatives sont organisées en fin de formation de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Cette évaluation ne peut pas dépasser 1h. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification du SST. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » et utilisés lors de chaque formation.

**A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.**

*La non réussite aux épreuves certificatives lors d'une formation maintien et actualisation des compétences (MAC) fait perdre la certification SST ;*

*De la même manière, dans le cas où ce maintien actualisation des compétences ferait défaut, le SSt perd sa « certification de Sauveteur Secouriste du Travail » à la date de fin de validité de sa carte de SST. A partir de cette date, il n'est plus autorisé à exercer en tant que SST.*

*Dans ce cas, il conserve néanmoins son obligation d'intervenir pour porter secours à une personne en danger (art 223-6 du Code du Pénal)*

*Afin d'être de nouveau certifié SST, il devra valider ses compétences lors d'une nouvelle session MAC.*

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST. Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

*Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes. Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.*

**Certificat délivré** : Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Validité 24 mois ; A renouveler

Conformément aux exigences de la formation professionnelle continue, il lui sera remis un certificat de réalisation ainsi qu'une attestation de fin de formation.

**Méthode pédagogique** : alternance de théorie/pratique – simulations de cas ; exposés ; simulations

**Outils pédagogiques** : document de référence INRS – guide technique INRS – fiches de certification du SST INRS – déroulé pédagogique de formation Plan d'intervention INRS – maquillage – mannequins – défibrillateur...

Taux d'obtention chez FORMAPREV : 99%

**Bilan de fin de stage** : A l'issue de la formation, un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque participant afin qu'il exprime son ressenti par rapport à la formation.

**Formation délivrée par** : Nathalie NICOLAS formatrice SST certifiée INRS

**Tarifs** Individuel 130,00€ HT . Groupe 600,00€ HT Exonéré TVA

**Contact** : Nathalie NICOLAS 06.20.49.66.87 formaprev@laposte.net